

CL.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES

MINISTERE DE LA JUSTICE  
DE LA LEGISLATION ET DE  
LA FONCTION PUBLIQUE

SOMMAIRE :

RECTIFICATF.-

R E C T I F I C A T I F

ANNEE 1960 | N° 252/PCM/MJLFP-DP1-

LE PREMIER MINISTRE

Présenté par  
Directeur  
du Personnel

h

Rectificatif à l'article Ier du décret n° 69/PCM/DP.I du 31 Mars 1960 portant intégration de MM. AGDO Toglossou Christophe, de MATHA SAINT'ANNA Célestin et KAKPO Pierre dans le corps supérieur des Secrétaires d'Administration des Services Administratifs, Financiers et Comptables.

Article Unique.-

AU LIEU DE :

ARTICLE Ier.- A titre exceptionnel et par dérogation aux règles statutaires de recrutement fixées par l'arrêté n° 5.101/S.ET du 10 Juillet 1953 et après avis de la Commission d'Avancement nommée par décisions n°s 588 et 36/MJLFP-DP des 15 Décembre 1959 et 20 Janvier 1960 les fonctionnaires dont les noms suivent sont intégrés dans le corps des Secrétaires d'Administration et classés dans les grade, classe et échelon de ce corps, ainsi qu'il est précisé ci-dessous pour compter du 1er Janvier 1954 en ce qui concerne l'ancienneté et pour compter du 1er Janvier 1960 en ce qui concerne la solde :

.....

L I R E :

ARTICLE Ier.- A titre exceptionnel et par dérogation aux règles statutaires de recrutement fixées par l'arrêté n° 5.101/S.ET du 10 Juillet 1953 et après avis de la Commission d'Avancement nommée par décision n° 588 et 36/MJLFP-DP, du 15 Décembre 1959 et 20 Janvier 1960 les fonctionnaires dont les noms suivent sont intégrés dans le corps des Secrétaires d'Administration et classés dans les grade, classe et échelon de ce corps, ainsi qu'il est précisé ci-dessous pour compter du 1er Janvier 1954 en ce qui concerne l'ancienneté et pour compter du 1er Juillet 1956 en ce qui concerne la solde :

.../...